

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du jeudi 16 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi seize mars, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures dans la salle du Conseil de la Mairie de Kervignac, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

Convocations envoyées le jeudi 9 mars 2023

Compte-rendu affiché le mardi 21 mars 2023

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à C. BRIZOUAL
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à M. LE ROMANCER
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à A. KERAUDRANT
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	A donné pouvoir à S. KERZERHO
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présent
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	A donné pouvoir à J.- P. GOURDEN
SAINTE-HÉLÈNE	CROGUENNEC	Jean-Yves	A donné pouvoir à C. PERREL
	PERREL	Christèle	Présente
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à P. LE GUYADER
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	GUILLERMIC	Jean-Jacques	Présent

Présents : 18 /27

Votants : 25

Secrétaire de séance : Yves THIEC

1. Modification du tableau des conseillers communautaires suite à la démission d'une conseillère communautaire

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Par lettre du 6 mars 2023, Madame Sandrine LE SAUSSE a présenté à Madame la Présidente sa démission de ses fonctions de Conseillère communautaire de BBO Communauté. Cette décision revêt un caractère définitif et a été transmise à Monsieur le Préfet en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient dès lors de compléter le Conseil communautaire dans les conditions prévues à l'article L.270 du Code Electoral.

Considérant le caractère automatique du remplacement des Conseillers communautaires élus dans les communes de plus de 1.000 habitants en vertu de la loi, le siège vacant est attribué de plein droit en fonction du positionnement des candidats qui figuraient sur les listes conduites aux dernières élections municipales et communautaires, soit à Madame Christelle BRIZOUAL, en sa qualité de candidate inscrite en 9ème position et immédiatement après le dernier élu de la liste de la majorité « Trait d'union pour Kervignac ».

Son investiture au sein de l'assemblée communautaire ne nécessite pas de formalité particulière autre que la modification du tableau de composition du Conseil communautaire :

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie
	LE VAGUERESSE	Serge
	LE ROMANCER	Michèle
	THIEC	Yves
	DESPRÉS	Gaëlle
	PALARIC	Richard
	DEMÉ	David
	BRIZOUAL	Christelle
	LE PALLEC	Jean-Marc
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick
MERLEVEVEZ	LE BOSSER	Bruno
	PARÉ	Martine
	KERZERHO	Sylviane
	LE BLIMEAU	Didier
	CONGUISTI	Yvan
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre
	GAIVORT	Renée
SAINTE-HÉLÈNE	CROGUENNEC	Jean-Yves
	PERREL	Christèle
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie
	SANCHEZ	Stéphane
	HEMONIC	Alexandra
	LE GUYADER	Philippe
	FILLON	Thomas
	LE SERREC	Véronique
	LE QUER	Marie-Christine
	GUILLERMIC	Jean-Jacques

Le Conseil communautaire prendra donc simplement acte de ce dispositif sans vote, par consignation au procès-verbal des délibérations.

VU le Code Electoral et notamment son article L.270 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 ;

VU la présentation de Madame Sandrine LE SAUSSE à Madame la Présidente de sa démission de ses fonctions de Conseillère Communautaire le 6 mars 2023

CONSIDERANT que le mandat doit dès lors échoir de plein droit à Madame Christelle BRIZOUAL compte tenu de son rang d'inscription sur la liste « Trait d'union pour Kervignac ».

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité de :

- _ **PRENDRE ACTE** de l'installation de Madame Christelle BRIZOUAL dans ses fonctions de Conseillère communautaire,
- _ **CONSIGNER** la modification de l'ordre de composition du Conseil communautaire conformément au tableau présenté.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 février 2023

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Madame La Présidente met aux votes le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 16 février 2023. Le compte-rendu a été transmis par mail le 9 mars 2023.

Après délibération, le compte rendu du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

3. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Général

Rapporteur : Serge Le Vagueresse

Le débat d'orientation Budgétaire (DOB) participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'objectif du DOB :

- ✓ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité
- ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales :

- ✓ Contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, et des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.22312-1 du CGCT pour les communes).

- ✓ Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers,
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité,
- Les hypothèses d'orientations fiscales et tarifaires retenues,
- Les hypothèses de financement des actions entre les communes et l'EPCI,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice (l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget),
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

La Trésorerie ayant transmis les comptes de gestion de la collectivité, nous sommes en mesure de transmettre aux conseillers des résultats provisoires pour 2022 fiables.

La présentation est proposée par budget, avec les rubriques suivantes :

- _ Compte administratif provisoire
- _ Tendances et enjeux
- _ Les leviers d'action : Pacte financier et fiscalité
- _ Focus par services/compétences
- _ Structure de la dette
- _ Données générales sur les effectifs

Compte administratif provisoire

Dépenses de fonctionnement

	2021	2022
Dépenses réelles	1 994 261,37 €	2 065 940,97 €
Dépenses d'ordre	222 494,89 €	194 641,59 €
Total	2 216 756,26 €	2 260 582,56 €

Recettes de fonctionnement

	2021	2022
Recettes réelles	2 314 401,06 €	2 444 332,91 €
Recettes d'ordre	2 394,06 €	88 253,38 €
Total	2 316 795,92 €	2 532 586,29 €

Dépenses d'investissement

	2021	2022
Dépenses réelles investissement	717 526,70 €	2 847 112,27 €
Dépenses d'ordre	2 394,86 €	129 679,38 €
Total	719 921,56 €	2 976 791,65 €
Dont dépenses financières	Dont 134 918,78 € de dépenses financières	90 994,64 €

Recettes d'investissement

	2021	2022
Recettes réelles	421 638,93 € FCTVA : 13 566,03 € Excédent de fonctionnement (1068) : 400 000 € Pas d'emprunt réalisé	2 529 228,53 € FCTVA : 91 337,07 € Excédent de fonctionnement (1068) : 200 000 € Emprunt réalisé de 650 000 €
Recettes d'ordre	222 494,89 €	236 067,59 €
Total	644 133,82 €	2 765 296,12 €

Résultat provisoire 2022 (le compte de gestion sera voté lors du prochain conseil)

	Pour 2022	Avec la reprise des résultats des exercices précédents (clôture)
Excédent de fonctionnement	272 003,73 €	(+415 184,73) 687 188,46 €
Déficit d'investissement	-211 495,53 €	(+91 866,63) -119 628,90
Excédent total	60 508,20 €	567 559,56 €

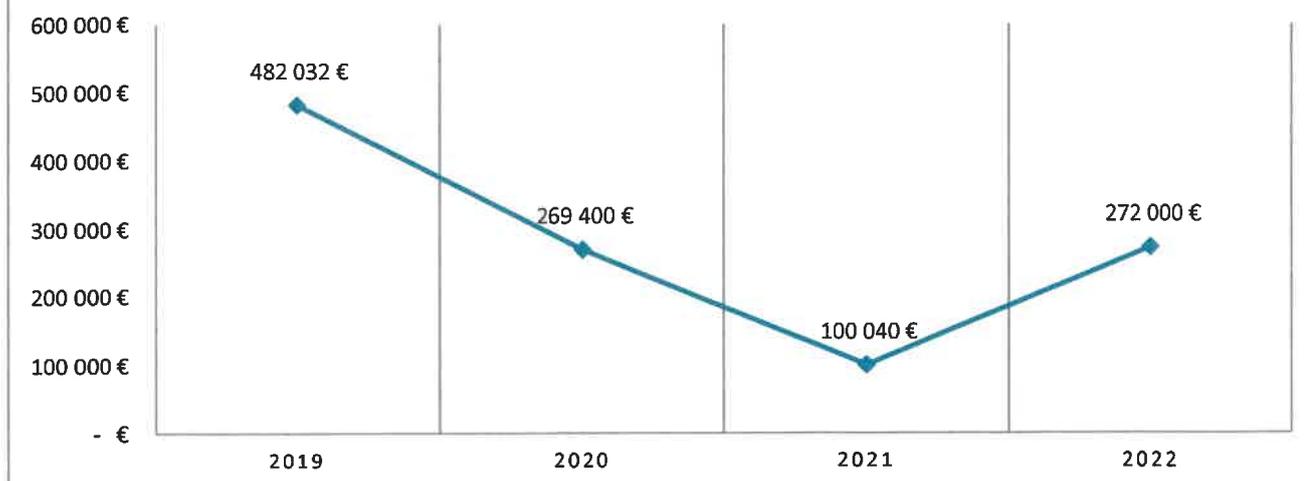
Ligne de Trésorerie

Au 1^{er} janvier 2023, la ligne de Trésorerie n'était pas utilisée.

Tendances et Enjeux

L'excédent de fonctionnement permet de définir la solidité de la collectivité et de déterminer les capacités d'investissement.

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT



La **capacité d'autofinancement** (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financement propre pour les investissements. La CAF nette représente ainsi le total des ressources disponibles de la collectivité pour investir.

	2019	2020	2021	2022
Produits réels de fonctionnement	2 114 637	2 127 957	2 314 491	2 444 332,91
Charges réelles de fonctionnement	1 509 342	1 726 313	1 965 193	2 065 940,97
= CAF Brute	605 295	401 644	349 298	378 391,94
Remboursement en capital	116 060	111 790	134 920	90 994,64
= CAF nette	489 235	289 854	214 378	287 397,30

Fiscalité

Pour rappel, les intercommunalités sont également concernées par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le montant de la compensation versé en 2021 à chaque EPCI à fiscalité propre sera égal au montant annuel moyen du produit des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis au profit de l'EPCI à fiscalité propre en 2018, 2019 et 2020.

Le montant de la compensation sera versé par l'Etat à chaque Intercommunalité sous la forme d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La **taxe d'habitation (TH)** ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale ; Il est possible pour la BBO de modifier ce taux en lien avec les taxes foncières.

Les bases fiscales ayant été revalorisées au niveau national, il est proposé de maintenir les taux pour cette année.

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires

Aménagements des zones d'activités

Cf. présentation des budgets annexes des zones d'activités.

Développement économique

Mise en place d'aides économiques : 30 000 €

- Aides à l'installation des agriculteurs (5 pour 2021 - 0 en 2022) : 12 500 € (voté le 16 février)
- Aides à l'installation des ostréiculteurs (2 par an) : 5 000 €
- Pass'Commerce et Artisanat (5 par an) : 12 500 € (versement de 25 000 € avec remboursement de la Région / Communes) (2 dossiers votés le 16 février)

Tourisme

Conformément aux missions obligatoires des Intercommunalités qui sont inscrites dans le Code du Tourisme à l'article L.133-3, la BBO exerce les missions suivantes :

- Promotion,
- Accueil,
- Information,
- Coordination des partenaires du développement touristique local.

En 2023, en plus du salaire de la personne en charge du service, 80 000€ sont à prévoir au budget pour le versement de 40 000 € à Plouhinec pour les dépenses liées à la surveillance des plages pour 2022 et 2023.

La taxe de séjour pour l'année 2022 représente environ 110 000 € : 45 000 € versés sur 2022 et 65 000€ versés début 2023.

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Cf. présentation du budget annexe du service de prévention et de gestion des déchets

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La gestion des aires d'accueil de Plouhinec et de Kervignac bénéficie d'une subvention de la CAF à hauteur de 30 000€.

Les voyageurs paient une redevance d'occupation des places et leurs consommations d'eau et d'électricité. Le montant des recettes était de 14 077 € en 2022.

Ce montant couvre les frais d'entretien et de travaux courants. Le volume de travail pour l'entretien correspond à environ un mi-temps.

A noter : les policiers municipaux interviennent régulièrement en soutien aux agents d'entretien pour le dialogue avec les familles.

Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI)

Il est proposé d'augmenter le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations de 13 000 € en 2023 (150 000 € en 2022), ce qui ferait un produit de 163 000 €. Cette taxe a vocation à couvrir à terme les frais de lutte contre l'érosion du trait de côte et l'élévation du niveau de l'océan.

Les actions prévues pour 2023 sont :

- _ Subvention au Syndicat mixte de la ria d'Étel,
- _ Subvention au SAGE,
- _ Participation Grand site dunaire (nouvelle participation de 13 000€ / an).

Compétences optionnelles

Création, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Salle de sports de Bellevue à Merlevenez

Opération	Montant total HT notifié	Montant TTC	Subvention attendue (66%)	Reste à payer sur 2023	Subvention restant à percevoir
Rénovation salle de sports Merlevenez	814 498.56 €	977 398, 27 €	538 000 €	355 306 €	399 079 €

Quelques travaux complémentaires sont à prévoir pour environ 30 000 €.

Base nautique de la vieille chapelle à Sainte-Hélène

Des travaux de rénovation sont prévus, et s'étaleront sur 2023.

Opération	Montant total estimé
Base nautique Sainte-Hélène	60 000 €

Village de Remoulin : Cf. présentation du budget annexe

Recyclerie

Opération	Montant total estimé
Aménagements extérieurs et intérieurs du hangar	100 000 €

Soutien aux Associations d'intérêt communautaire

Les subventions aux associations d'intérêt communautaire et aux associations entrant dans le champ des compétences de BBO Communauté représenteront une enveloppe de 15 000€.

Maison France Service et Animation numérique

Le service est organisé au siège de BBO Communauté et au sein de la cyberbase de Kervignac.

La BBO bénéficie d'une subvention de l'Etat de 30 000€ et d'un accès aux formations et au réseau national des France Service.

Des animations ont lieux régulièrement (informations aux agents des communes, informations au public).

Un réaménagement du siège est devenu nécessaire avec la montée en puissance de la fréquentation de la Maison France Service (plus de permanences et de services, plus de flux de public, plus de diversité des publics).

Suite à un travail auprès d'un programmiste, le recrutement d'un architecte se fera sur 2023.

Certains partenariats de la France Service ont un coût financier :

Pour information, subventions 2022 :

- Boutique de droit : 4 000 €
- Mission locale : 18 000 €
- Solidarité Paysans : 500 €

Emploi et Transition professionnelle

Les chantiers de transition professionnelle sont financés par l'Union Européenne, l'État et le Département au titre des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Le montant total annuel du coût des chantiers est de 380 000 €, la dépense est très largement couverte par les subventions. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats	25 000,00 €	70 - Ventes de produits finis, prestations services, marchandises	0,00 €
- achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	379 800,00 €
		- Etat (aide aux postes d'insertion)	220 000,00 €
61 - Services extérieurs	5 000,00 €		
		- Département	30 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	3 400,00 €		
prestation intermédiaire et honoraire		- Fonds départemental d'Insertion	
		- Communes et Autres	
		- Organismes sociaux	
63 - Impôts et taxes	3 400,00 €	- Fonds Social Européen (FSE) sollicité auprès de la cellule FSE du CD56 (via sa subvention globale)	124 420,00 €
- impôts et taxes sur rémunérations		- FSE sollicité auprès d'autres organismes	
- autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	343 000,00 €	- ASP (emplois aidés)	
- rémunération encadrement technique	90 000,00 €	- autres aides, dons ou subventions affectées (préciser)	
- rémunération accompagnement socio-professionnel	40 000,00 €	autofinancement	5 380,00 €
- autre rémunération du personnel	210 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
- charges sociales		76 - Produits financiers	0,00 €
- autres charges de personnel	3 000,00 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 - emplois des contributions volontaires en nature	0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	0,00 €
- secours en nature		- bénévolat	
- mise à disposition gratuite de biens et prestations		- prestations en nature	
- personnels bénévoles		- dons en nature	
TOTAL	379 800 €	TOTAL	379 800 €

Action sociale

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

La création d'un centre intercommunal d'action sociale a eu pour objectif d'optimiser les dégrèvements de charges sociales pour les agents titulaires mis à dispositions. Le budget sera d'environ 450 000 € pour 2023, ce qui représente le salaire annuel pour les 14 personnes mises à disposition. Les recettes sont constituées des remboursements du GCSMS, qui sont appelées mensuellement, sur la base des dépenses réelles.

Le CIAS travaille actuellement sur l'utilisation des locaux de l'ACTE par des associations.

Service d'Aide A Domicile (SAAD)

Le service d'aide à domicile « Ensemble à domicile » est constitué en Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) dont Mme Paré est l'Administratrice. Il couvre les 5 communes de BBO Communauté et Gâvres, Locmiquélic, Riantec et Port-Louis.

Le service compte environ 108 aides à domicile (avec les CDD), pour environ 105 764 heures d'intervention à l'année, chez environ 690 usagers.

Assainissement non collectif

Cf. présentation du budget annexe.

Compétences facultatives

Mobilité

Le schéma des mobilités et le schéma des pistes cyclables sont finalisés. BBO Communauté a un rôle de coordination et de suivi du schéma cyclable du territoire.

Réseaux publics et services locaux de communications électroniques

Par délibération du 15 novembre 2017, la CCBBO s'est engagée dans le programme de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Le financement du déploiement est d'environ 315 000 € d'investissement par an pour BBO Communauté (convention 2019-2023).

2019	2020	2021	2022	2023	Total
315 060	315 060	315 060	213 244 € solde phase 1 315 060 € acpte phase 2	315 060	1 788 544 €

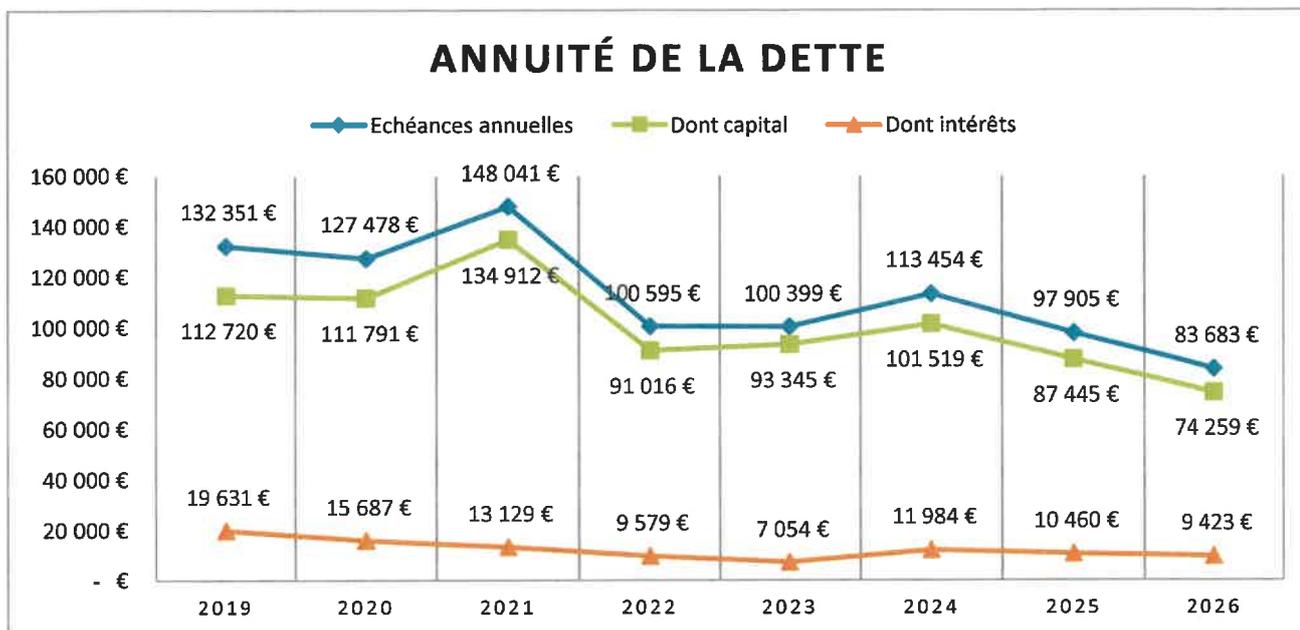
Pour rappel, au titre de la précédente convention (2017 et 2018) la CCBBO a payé en plus 313 500 € par an.

Services communs aux 5 communes portés par BBO Communauté

Les services communs financés par les communes sont les suivants :

- Service informatique commun (1ETP) (pour les communes de Nostang, Merlevenez, Kervignac et Plouhinec)
- Instruction du droit des sols (2.6 ETP)
- Mission Convention Territoriale Globale (1 ETP)
- Police municipale intercommunale (2 ETP / 2 ASVP en renfort l'été financés par la commune de Plouhinec)

Encours de la dette



Focus sur la gestion des ressources humaines

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2023 (54.675 ETP) :

- 62 agents au total (dont 27 titulaires, 2 stagiaires, soit 26.998 ETP)
- Budget général : 18.028 ETP titulaires, 1 stagiaire, 5.71 ETP contrats à durée déterminée (CDD), 3 CDI, 19 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)
- SPED : 5 titulaires, 1 stagiaire, 3 CDD
- SPANC : 1.2 ETP titulaire
- Remoulin : 0.77 ETP titulaire + 0.857 ETP CDD

Informations sur les dépenses de personnel 2022 avec notamment des éléments sur la rémunération :

Chapitre 012 salaires chargés et personnel extérieur :

- 1 388 144,90 € (budget général)
- 85 722,57 € (Remoulin), refacturation 50 % salaire agent BBO sur 2 ans
- 342 875,88 € (SPED)
- 39 900 € (SPANC)

Total : 1 856 643,35 € (tous budgets confondus)

L'impact de la revalorisation du point d'indice sur 1 an est de 54 400 € pour 2023.

La rémunération brute des fonctionnaires contractuels ou titulaires se décomposent ainsi :

- Traitements indiciaires 2022 : **851 664,46 € brut**

- Régimes indemnitaires 2022 : **155 812.03 € brut**
- Nouvelles bonifications indiciaires 2022 : **11 532.05 € brut**
- Heures supplémentaires rémunérées 2022 : sans objet

La rémunération brute des agents en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des chantiers nature et patrimoine s'élève pour 2022 à : **207 668.03 €**

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

4. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Rapporteur : Jean-Pierre Gourden

Dépenses de fonctionnement :

	2021	2022 (montant provisoire)
Dépenses réelles	2 052 904,46 €	2 147 507,17 €
Dépenses d'ordre	69 977,36 €	593 574,13 €
TOTAL DEPENSES	2 122 881,82 €	2 741 081,30 €

Recettes de fonctionnement :

	2021	2022 (montant provisoire)
Recettes réelles	2 226 090,61 €	2 512 918,27 €
Recettes d'ordre	6 035,00 €	153 022,24 €
TOTAL RECETTES	2 232 125,61 €	2 665 940,51€

Dépenses d'investissement :

	2021	2022 (montant provisoire)
Dépenses réelles	118 569,20 €	1 163 854,67 €
Dépenses d'ordre	6 035,00 €	153 022,24 €
TOTAL DEPENSES	124 604,20 €	1 316 876,91

Recettes d'investissement :

	2021	2022 (montant provisoire)
Recettes réelles	-	1 512 385,76 €
Recettes d'ordre	69 977,36 €	593 574,13 €
TOTAL RECETTES	69 977,36 €	2 105 959,89 €

RESULTAT PROVISOIRE :

	Pour 2022 (montants provisoires)	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Déficit de fonctionnement	-75 140,79 €	(146 939,32-10 000) 61 798,53 €

Excédent d'investissement	789 082,98 €	(+212 164,76) 1 001 247,74 €
Excédent total	713 942,19 € €	1 063 046,27 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2023 :

Des dépenses supplémentaires sont prévues pour l'année 2023 par rapport à l'année 2022 en raison des évolutions financières des contrats en cours et des nouveaux contrats conclus pour 2023.

Les charges à caractère général sont impactées suite à :

- Avenant à la convention de coopération avec Auray Quiberon Terre Atlantique pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles : augmentation de 6 € / tonne en plus de l'évolution de la TGAP, soit + 25 000 €
- Nouvelle convention de coopération avec Lorient Agglomération pour le tri des emballages recyclables et les papiers, soit + 20 000 €
- Nouveau marché de collecte pour les flux ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables, soit + 57 700 €
- Nouveau marché de collecte pour le verre et les papiers, soit + 22 000 €
- Nouveaux marchés de prestations pour la déchèterie, soit + 100 000 € pour le traitement du flux tout-venant, + 50 000 € pour le compostage des déchets verts et + 40 000 € pour le transport des différentes bennes (prévisionnel sur la base des tonnages 2022)
- Mise en place de nouvelles filières en déchèterie (plâtre, huisseries, plastiques, polystyrène, coquillages) : estimation + 38 000 € (tonnage détourné du tout-venant estimé à 650 tonnes)

Les effectifs du service évoluent peu sur 2023. Par rapport à 2022, les frais de personnel 2023 prennent en compte :

Le renfort de l'agent de facturation et de comptabilité sur un temps plein par une personne du CDG sur un mois au lieu de 12 mois en 2022,

2 postes supplémentaires : une chargée de prévention déchets pour la mise en œuvre et le suivi du PLPDMA et une chargée de mission pour le déploiement du tri à la source des biodéchets. Ce dernier poste est financé par l'ADEME à hauteur de 30 000 € / an sur 2 ans.

Les dépenses de fonctionnement seront financées par une reprise du résultat cumulé de l'exercice antérieur afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement 2023 :

Afin de compenser les augmentations des coûts de collecte et de traitement et couvrir les dépenses supplémentaires détaillées ci-dessus, une augmentation de 15% des tarifs de la redevance incitative a été votée pour l'année 2023. Les tarifs pour les prestations de collecte dédiées aux professionnels du territoire ont également été revus à la hausse afin de couvrir le coût réel du service.

Les recettes de vente des matières recyclables restent stables pour 2023.

Une recette sera perçue dans le cadre de la refacturation aux communes des frais engagés pour le lavage des points d'apport volontaire, comme les deux années précédentes.

Les recettes d'exploitation concerneront les soutiens de CITEO sur les flux recyclables et des autres éco-organismes pour certains flux collectés en déchèterie et les aides de l'ADEME pour le déploiement du tri à la source des biodéchets.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2023 :

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'année 2023 concernent :

- Les travaux de réhabilitation de la déchèterie, dont le solde s'élève à 900 000 € à début mars.
- L'achat de bacs et colonnes d'apport volontaire avec une augmentation de l'ordre de 5 % en raison de la hausse des prix sur les matières premières.
- Les équipements pour développer le compostage de proximité : composteurs, bioseaux et pavillons de compostage.
- Les travaux de mise en conformité du local pour le projet de recyclerie seront portés par le budget général.

Recettes d'investissement 2023 :

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2023 comprennent le report des soldes des subventions attribuées pour les travaux de la déchèterie, la mise en place du contrôle d'accès et le pôle Réemploi, ainsi que l'excédent d'investissement reporté.

Les travaux de réhabilitation pour la déchèterie ont été financés par un emprunt de 1 400 000 € souscrit en 2022.

M. Thiec demande si un recrutement est prévu sur la surveillance de la déchèterie quand la plate-forme de déchet vert sera ouverte car le site est grand et nécessite 3 agents en permanence. S'il y en a un absent, cela peut poser problème.

Réponse de M. Gourden et Mme Le Chat : le site est effectivement grand, toutefois un recrutement en plus serait un coût supplémentaire sur ce budget déjà très tendu. La signalétique est très précise et il y a un temps d'appropriation de l'équipement par la population et par les agents. Il y aura des renforts cet été. Ce sujet a été évoqué et sera revu après quelques mois de mise en service.

M. Sanchez rappelle que l'objectif du service est aussi d'accompagner la diminution du volume des déchets, c'est ce qui permettra de soulager le budget.

Réponse de M. Gourden : la chargée de prévention des déchets travaille activement sur ce sujet et rencontre les hébergeurs touristiques en ce moment. La recyclerie devrait aussi permettre d'avoir une alternative pour la population. L'accès à la déchèterie sera certainement règlementé à l'avenir. La communication va aussi accompagner l'ouverture de la déchèterie.

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget du service d'Élimination des Déchets.

5. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

Rapporteur : Jean-Pierre Gourden

Dépenses de fonctionnement :

	2021	2022 (montant provisoire)
Dépenses réelles	71 502,72 €	48 229,15 €

Dépenses d'ordre	4 391,93 €	-
TOTAL DEPENSES	75 894,65 €	48 229,15 €

Recettes de fonctionnement :

	2021	2022 (montant provisoire)
Recettes réelles	98 726,34 €	44 100,18 €
Recettes d'ordre	-	-
TOTAL RECETTES	98 726,34 €	44 100,18 €

RESULTAT PROVISOIRE :

	Pour 2022 (montants provisoires)	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Déficit de fonctionnement	-4 128,97 €	(+22 831,69-37 514,52) -18 811,80 €
Excédent d'investissement	-	14 734,19 €
Déficit total	-4 128,97 €	-4 077,61 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2023 :

Les dépenses de fonctionnement seront stables en 2023 par rapport à 2022.

Le service nécessite 1,2 ETP. Le poste de l'agent à 20% est payé par le budget général jusqu'au 1^{er} mars et par le budget déchets ensuite qui refactureront les frais de personnel au budget SPANC, soit une dépense pour le SPANC de l'ordre 8 500 €. Le coût de l'agent à temps plein représente 36 000 €.

Les charges à caractère général du service sont estimées à 4 500 € et concernent la maintenance du logiciel et l'entretien du véhicule. Les charges de structure sont portées par le budget général.

Recettes de fonctionnement 2023 :

Une recette d'exploitation pourra être versée par l'Agence de l'Eau pour l'animation du programme de réhabilitations, cette aide s'élève à 300 € par installation.

Les recettes du service proviennent principalement des redevances de contrôles facturées aux usagers (*conception, réalisation, cession immobilière et bon fonctionnement*).

Afin de combler le déficit de fonctionnement, une augmentation des tarifs 2023 a été proposée par les membres de la commission Finances réunis le 23 janvier 2023, ce qui engendrerait des recettes de l'ordre de 68 000 € pour l'année 2023, sur la base de :

- 40 contrôles de conception et réalisation
- 320 contrôles de bon fonctionnement
- 50 contrôles de cession immobilière

Depuis 2022, il n'y a plus d'amortissements. Le SPANC n'a pas d'emprunt en cours.

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le service d'Assainissement Non Collectif.

6. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Village de Remoulin

Rapporteur : Véronique Le Serrec

Compte administratif provisoire Budget Village de Remoulin 2022

	Pour 2022	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Déficit de fonctionnement	-24 133,69 €	(+ 70 000) 45 866,31 €
excédent d'investissement	38 838,78 €	(+ 93030,28) 131 869,06 €
Total	14 705,09 €	177 735,37 €

Augmentation des dépenses de fonctionnement car refacturation du salaire de l'accueil au budget de deux années en 2022.

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

7. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Porzo 1 à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

Quelques ventes sont à prévoir en 2023, en fonction de l'avancée des projets des entreprises. Il reste un peu plus d'un hectare de disponible.

8. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone Industrielle Porzo 2 à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

Estimation globale du coût de l'opération	2 940 373 €
Acquisition terrain à aménager	946 968 €
Achats d'étude et de prestation de service	209 513 €
Achats de matériel équipement et travaux	1 708 892 €

Le compte administratif provisoire Budget ZI Porzo 2 2022 :

	Pour 2022	Avec la reprise des résultats des exercices précédents	
Excédent de fonctionnement	2 742,12 €	(-368,48)	2 373,64 €
Déficit d'investissement	-227 083,64 €	(-32 003,36)	-259 087,00 €
Total	-224 341,52		-256 713,36 €

La superficie de la zone est de 9 hectare commercialisable.

Une question est encore en suspens sur le réseau en passage sous la Route nationale. Un emprunt à court terme sera nécessaire pour financer ces travaux. Le prix des terrains sera ajusté avec la signature des marchés de travaux.

Le choix des entreprises se fera sur la qualité et le volume d'emploi et sur les besoins en assainissement car la station d'épuration est chargée.

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

9. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerrio à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

Le permis d'aménager est en cours de réalisation pour intégrer les remarques de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DDTM. Pas de dépenses ni de recettes sur le budget en 2022.

Le résultat de clôture est de -11 445 €.

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

10. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerros/ Bisconte à Plouhinec

Rapporteur : Sophie Le Chat

L'étude environnementale s'est poursuivie en 2022. Le recrutement du maître d'œuvre se fera en 2023.

	Pour 2022	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Déficit de fonctionnement	-1 632,00 €	-1 632,00 €
Déficit d'investissement	-2 500,00 €	-2 500,00 €
Total	-4 132,00 €	-4 132,00 €

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

11. Participation au syndicat mixte de la Ria d'Étel pour 2023

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Le Syndicat mixte de la Ria d'Étel assure certaines missions liées à la gestion de l'Eau et des milieux aquatiques pour BBO Communauté. Les structures adhérentes au Syndicat sont les intercommunalités concernées par le bassin versant : Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), Blavet Bellevue Océan Communauté (BBO) et Lorient Agglomération.

Depuis 2007, la BBO Communauté apporte un soutien financier aux actions portées par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel. Les programmes d'interventions visent la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la gestion des milieux naturels et les actions « Mer et littoral ».

Concernant le programme « eaux et milieux aquatiques : les actions agricoles individuelles thématiques ciblées concernent la microbiologie, les pesticides, les nitrates, les milieux aquatiques, biodiversité ».

Concernant le programme de « gestion des milieux naturels : les actions sont la poursuite des projets qui se trouvent sur le site Natura 2000 « Ria d'Étel » relatif aux habitats naturels et les espèces (hors oiseaux) ».

Le programme « Mer & Littoral » vise à répondre principalement à l'enjeu thématique « Pollutions maritimes » et aux enjeux socio-économiques transversaux prioritaires du territoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser pour le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, une participation financière à hauteur de 53 616,25 € pour l'année 2023 (soit 380,89 € de plus qu'en 2022).

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'APPROUVER** le versement de la participation indiquée ci-dessus.

12. Tarifs du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Rapporteur : Jean-Pierre Gourden

Le compte administratif anticipé du budget SPANC laisse apparaître un déficit prévisionnel de l'ordre de 4 128 € (18 811 € avec les reports des années antérieures) sur un budget de fonctionnement de 63 000 € en 2022.

Le budget de fonctionnement prévisionnel pour 2023 sera de l'ordre de 80 000 €.

Les membres du bureau communautaire proposent d'augmenter les tarifs des redevances à compter du 1^{er} avril 2023, comme présenté ci-dessous :

Types de contrôles	Tarifs 2022 en TTC	Tarifs à compter du 1 ^{er} avril 2023	
		HT	TTC avec TVA à 10%
Conception	99,75 €	90,00 €	99,00 €
Réalisation	141,75 €	165,00 €	181,50 €
Cession immobilière	168,00 €	175,00 €	192,50 €
Bon fonctionnement	136,50 €	155,00 €	170,50 €

Déplacement sans intervention	50,00 €	55,00 €	60,50 €
-------------------------------	---------	---------	---------

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les tarifs ci-dessus.

13. Régularisation régie ACTE

Rapporteur : Serge Le Vagueresse

La régie de gestion de l'Atelier ACTE est une régie d'avance et de recette. Cette régie a un plafond de dépenses autorisées de 2 124.32 €. Par erreur, le régisseur a dépassé ce seuil de 1 356.39€. Par ailleurs, l'ensemble des dépenses ont été justifiées et correspondent aux dépenses normales du service.

Il convient de régulariser la régie pour dégager la responsabilité du régisseur. En conséquence, le mandat n°1161 bordereau 158 de l'exercice 2022 d'un montant total de 2 579,41 € au nom de la régie d'avance de l'atelier Acte doit faire l'objet d'une réduction d'un montant de 1 356.39 €.

Un mandat de régularisation d'un montant de 1 356.39 € sera effectué sur l'exercice 2023.

Suite à cette erreur et compte tenu de la lourdeur du suivi des régies d'avance, il est proposé au conseil communautaire de supprimer le régie d'avance et de ne conserver que la régie de recettes correspondant aux ventes de l'ACTE.

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'AUTORISER Mme la Présidente à faire un mandat de régularisation de 1 356.39 € qui sera effectué sur l'exercice 2023,

_ DE SUPPRIMER la régie d'avance de l'ACTE à compter du 1^{er} avril 2023 et de **MODIFIER** les arrêtés en lien avec la régie en conséquence.

14. Renouvellement ligne de Trésorerie

Rapporteur : Serge Le Vagueresse

Il est proposé au Conseil communautaire de contracter une ligne de Trésorerie pour un montant de 1 000 000 € pour sécuriser le financement des différents projets.

Les conditions proposées sont les suivantes :

Montant : 1 000 000.00 €

Date d'effet : 15 mars 2023

Durée : 1 an

Taux indexé : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,16 % base de calcul exact / 365 jours, soit un taux variable de 3.51 % à ce jour

Commission d'engagement : Néant

Frais de mise en place : 0.15 %

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'AUTORISER** la Présidente à diligenter une mise en concurrence des établissements bancaiers.

_ **D'AUTORISER** la Présidente à signer avec le mieux disant pour un montant de 1 000 000 €.

15. Modification des représentants au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient (SCOT)

Rapporteur : Elodie Le Floch

Le conseil communautaire nomme les représentants de BBO Communauté au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Pour rappel, Extrait des statuts du Syndicat Mixte arrêté par le Préfet le 26 mars 1999 :

« Le syndicat est administré par un syndicat composé de délégués élus à raison de 1 délégué par commune de moins de 5 000 habitants et d'1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 5 000 habitants. Les communes ne disposant que d'un délégué désignent un délégué suppléant pouvant assister aux séances avec voix consultative en cas de présence du titulaire et avec voix délibérative en cas d'absence de celui-ci ».

Pour BBO, on a deux délégués titulaires pour Kervignac et Plouhinec et 1 titulaire et 1 suppléant pour Merlevenez, Nostang et Sainte-Hélène.

La commune de Plouhinec a modifié les délégations des Adjointes et souhaite modifier le représentant de sa commune.

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **DE PROCÉDER** à la désignation des représentants au Schéma de Cohérence Territoriale,

_ **DE REPRENDRE** la liste des représentants désignés auparavant par les communes.

Commune	Nom	Prénom	Statut (Titulaire/Suppléant)
Merlevenez	LE BLIMEAU	Didier	Titulaire
	PARÉ	Martine	Suppléant
Sainte-Hélène	CROGUENNEC	Jean-Yves	Titulaire
	PERREL	Christèle	Suppléant
Kervignac	LE FLOCH	Élodie	Titulaire
	THIEC	Yves	Titulaire
Nostang	GOURDEN	Jean-Pierre	Titulaire
	CONAN	Claude	Suppléant
Plouhinec	SANCHEZ	Stéphane	Titulaire
	STEPHANT	Pierre	Titulaire

16. Convention avec l'éco-organismes Refashion

Rapporteur : Jean-Pierre Gourden

Refashion est l'éco-organisme qui assure l'animation de la Responsabilité Elargie du Producteur des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC).

Cet éco-organisme soutient la collecte, le tri, le recyclage et la communication de cette filière TLC. Il apporte notamment des aides financières aux collectivités locales pour communiquer.

Afin de pouvoir bénéficier de ces soutiens, il convient de signer une convention avec cet éco-organisme pour la période 2023 – 2028.

Après délibération, les élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention avec Refashion et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

17. Informations au conseil communautaire dans le cadre des délégations à la présidente

Sans objet

18. Questions diverses

Convocations électroniques aux séances du conseil communautaire et aux commissions

L'outil de convocation électronique des Elus porté par Mégalis permet de gérer la convocation aux assemblées et commissions ainsi que leur suivi. Il permet aussi aux élus d'avoir accès aux documents de séance soit sur tablette soit en accès web.

Les conseillers recevront par mail ou par SMS une notification indiquant qu'ils sont invités à une séance. Ils devront se connecter à leur compte (disponible sur internet ou via une application) pour prendre connaissance de la convocation et des documents de séance. Ils pourront indiquer leur présence ou non, et gérer les pouvoirs. Tous les comptes-rendus seront ajoutés à la séance. Ils auront ainsi un vrai historique disponible à tout moment pour chaque réunion.

Nous vous demandons aujourd'hui vos coordonnées afin de créer vos comptes. Vous recevrez un mail de Leslie DESGRIPPES dans les prochains jours indiquant identifiant, mot de passe, et la procédure pour paramétrer votre compte.

Nous ferons un premier test pour le prochain conseil. Vous recevrez la convocation via l'outil, doublée du même mail que d'habitude.

Date et lieu de tenue des prochaines réunions BBO

- Commission Finances mercredi 22 mars à 18h30
- Conseil d'Administration du CIAS mercredi 29 mars à 18h
- Conseil communautaire jeudi 6 avril à 19h à Plouhinec
- Commission communication jeudi 13 avril à 18h30

Prochaine visite déchèterie lors de l'ouverture de l'ensemble du site

M. Gourden présente la Marianne de la Parité qu'il est allé chercher avec David Demé. Quelques collectivités ont été récompensées pour la parité de leur exécutif.

La séance est levée à 20h30

La Présidente,
Sophie LE CHA

